

Dossier



© Jean-Michel Nossant, Philippe Drevet/CCMSA Image(s), Franck Rozé, Fédération MSA du Languedoc



- «À l'écoute des difficultés» : interview de Gérard Pelhate, président de la MSA.
- Les aides financières : un mécanisme complexe.
- Des solutions au cas par cas.
- «Agir ensemble» avec les viticulteurs de l'Hérault.
- Prendre du recul face aux difficultés.

CRISES AGRICOLES

Aider à passer le cap

Dans le contexte de crises, d'une grande ampleur, qui touchent plusieurs filières de production, la MSA se mobilise pour soutenir les familles agricoles dans les difficultés qu'elles vivent aux plans social et financier. Si elle n'a pas vocation à se substituer aux acteurs économiques et politiques impliqués, avec qui elle travaille en concertation, elle a un rôle important à jouer pour atténuer les effets des crises. Pour prévenir leurs conséquences psychologiques et sociales, elle dispose sur le terrain d'hommes à l'écoute – élus et collaborateurs – et d'outils qui ont fait leurs preuves. Le point.

*Un soutien
social
et financier*





À l'écoute des dif

Interview

Acteur reconnu dans l'accompagnement des situations difficiles, la MSA rappelle son implication aux cotés des agriculteurs et des salariés agricoles frappés par les crises qui secouent actuellement de nombreuses filières de production.



Gérard Pelhate,
président de la MSA.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré que la crise actuelle est la plus grave depuis 30 ans, en quoi est-elle différente des précédentes ?

Gérard Pelhate : On n'a sans doute pas encore vu autant de productions en crise en même temps. C'est la particularité de cette année et cela décuple les difficultés : il faut être présent sur tous les fronts, et les enjeux en matière de financement sont extrêmement lourds. La crise du lait, celle des fruits et légumes sont venues s'ajouter à d'autres, plus « anciennes » mais pas encore réglées, comme celles de la filière porcine, de la viticulture dans certains secteurs géographiques, ou d'autres productions plus localisées comme les lapins, les veaux de boucherie... Le niveau d'impact de ces crises sur les perspectives de carrière, de développement professionnel et personnel, est extrêmement fort et on ressent un profond désarroi dans le monde agricole. Les gens ont peur. Ils n'envisagent

pas actuellement la sortie de crise : pour les producteurs de lait, par exemple, les perspectives économiques ne sont pas suffisamment claires pour faire des projections sur 2010 et, pour les fruits et légumes, le ministère de l'Agriculture constate lui-même que le coût de la main-d'œuvre est plus élevé chez nous que dans certains pays concurrents. Les céréaliers, malgré de bons rendements, connaissent aussi, cette saison, des baisses de revenus liées à la chute des cours et, avec les rééquilibrages de la Politique agricole commune, ils voient leur avenir assombri. Quand on prend tous ces exemples, on peut raisonnablement penser que beaucoup de ces professionnels auront la capacité de résis-

ter mais, comme on a peu de vision à plus long terme, l'inquiétude est très vive et on rencontre de vraies situations de détresse.

Face à la situation actuelle, que peut faire la MSA ?

G.P. : La consigne en MSA, pour les élus et le personnel, c'est d'être à l'écoute, de saisir toutes les opportunités pour entrer en contact et intervenir individuellement auprès des gens, leur proposer un soutien au plan social, familial, discuter de leurs difficultés financières, être attentif à leur état de santé... Nous devons nous mobiliser pour favoriser toutes les possibilités d'échanges ; l'isolement augmente les difficultés sociales et la souffrance morale. Sur le terrain, les élus

MSA ont un rôle vraiment important à jouer vis-à-vis de leurs voisins et collègues. Confrontés comme eux aux crises, ils sont bien placés pour discuter, les informer sur les possibilités d'aides financières, de soutien social et psychologique, et ensuite pour rechercher des solutions collectives. Nous pouvons nous appuyer sur les dispo-

sitifs existant en matière de protection sociale, sur les outils d'accompagnement social mis en place par les travailleurs sociaux, les actions conduites par les conseillers de prévention, etc.

Au plan financier, comment intervient la MSA ?

G.P. : Nous avons mobilisé plus de 100 millions d'euros, prélevés sur nos réserves, pour proposer à certains exploitants (sur leurs cotisations personnelles) et employeurs (sur les cotisations patronales) des plans de paiement, c'est-à-dire des reports de cotisations. Cette mesure, qui peut s'appliquer sur des cotisations dues ou à devoir, concerne l'ensemble des productions en crise. Ces mesures sont

« Cibler les professionnels les plus fragiles »

difficultés

prises au cas par cas et sur des durées différentes en fonction du cycle de production et des réalités économiques à venir. Par ailleurs, nous avons prévu une enveloppe de 30 millions d'euros pour des prises en charge de cotisations pour des exploitants en priorité et, dans un certain nombre de cas moins nombreux, pour des employeurs. Cette enveloppe doit être répartie entre les crises, puis entre les professionnels qui en sont victimes. Notre volonté est de cibler, à partir de critères objectifs, ceux qui sont le plus en difficulté : les jeunes devant faire face à de gros investissements, les familles qui n'ont pas d'autres ressources que le revenu agricole... Notre objectif n'est pas d'opérer un saupoudrage, mais de prendre en charge des cotisations de manière significative afin d'aider vraiment ces personnes à passer le cap.

Quels autres moyens les caisses peuvent-elles mettre en œuvre aux plans économique et social ?

G.P. : Certaines caisses cherchent à mobiliser des partenaires et à travailler avec eux pour accompagner les exploitants en difficulté (conseil général, chambre d'agriculture...), dans l'objectif de les aider à optimiser leurs atouts et à prendre les meilleures options pour sortir de la crise, voire dans certains cas pour décider d'une réorientation. Par ailleurs, nous menons actuellement une réflexion avec les conseils généraux pour trouver des critères d'attribution du RSA plus réactifs (ne portant pas sur les revenus antérieurs) qui permettraient à des familles agricoles qui en ont vraiment besoin d'y avoir accès. Les discussions avancent. Il est important que les délégués MSA incitent leurs collègues à en faire la demande. Pour des travailleurs indépendants, c'est souvent une démarche difficile à effectuer, mais à certains moments il faut oser faire appel à la solidarité collective pour ne pas plonger et pour soutenir sa famille.



Sur quelles solutions compter pour demain ?

G.P. : L'agriculture occupe une place importante dans les grands équilibres mondiaux. Compte tenu de l'importance des besoins alimentaires, les cours des céréales et du lait devraient remonter à terme mais, pour que la sortie de crise soit pérenne, il faudrait que l'organisation des filières soit renforcée. Avec la loi de modernisation agricole, on peut espérer trouver des outils qui permettent de les structurer davantage afin qu'elles soient en capacité de mieux faire face à la concurrence étrangère. Mais la compétitivité des productions françaises, qui est un sujet essentiel, ne doit pas se faire au détriment du statut et de la protection sociale des personnes. Ils ne doivent pas être utilisés comme variables d'ajustement. La protection sociale contribue de manière importante aux revenus des familles. Et c'est pourquoi la MSA défend l'idée d'un volet social dans la loi de modernisation et fera des propositions dans ce sens. Ce que nous souhaitons, c'est que l'Europe contribue à relever le niveau social dans les autres États membres, que l'avancée vers l'harmonisation permette d'éliminer la pression exercée sur les salariés dans certains pays concurrents. Enfin, si certaines filières de production ne sont pas soutenues, les emplois qu'elles génèrent vont disparaître. Cette dimension pèse lourd dans les réflexions politiques actuelles. ■

*Propos recueillis par
Marie-Luce Gazé Desjardins*



Les aides financières : **un mécanisme complexe**

En période de crise agricole, au-delà de ses actions d'accompagnement social, la MSA se mobilise en activant les outils institutionnels mis en place pour répondre aux besoins des agriculteurs en situation difficile et atténuer leurs problèmes financiers. **Rappel.**

Pour venir en aide aux exploitants et aux entreprises agricoles confrontés à l'incapacité de faire face à leurs échéances financières, plusieurs mesures ont été mises en place. Il existe tout d'abord le Fonds de solidarité des crises agricoles (FSCA). Créé en 2001, cet outil permet d'accorder des échéanciers de paiement de cotisations sociales (d'une durée maximale de deux ans, exceptionnellement de trois ans, pour les cotisations patronales salariées et les cotisations non salariées). Il complète les dispositifs de terrain déjà existants (actions d'écoute et d'appui aux familles, de conseil, d'assistance dans le paiement des cotisations...).

Du jamais vu

S'élevant à 105 millions d'euros, il est alimenté par un prélèvement sur les réserves de solidarité des caisses de MSA. L'éligibilité des crises (voir encadré p.21) au fonds – selon leur importance économique, leur impact social, le poids national et local de la filière concernée – est décidée après examen chaque trimestre par la Commission du financement institutionnel de la CCMSA. Il en est de même pour la répartition des montants selon les caisses MSA. Concrètement, dès que l'ex-

ploitant règle ses cotisations et au plus tard à l'échéance, la MSA rembourse au FSCA le financement perçu. La deuxième mesure concerne la prise en charge des cotisations (PEC). Depuis 2009, les crédits définis par la COG pour cette prise en charge par la MSA s'élevaient à 30 millions d'euros prélevés sur les réserves des caisses (jusqu'en 2008, ils étaient de 15 millions d'euros), dont 15 millions dans le cadre du plan Barnier. Une première enveloppe de 7,5 millions d'euros a



été distribuée en août 2009 : 4 M€ au titre de la tempête Klaus et 3,5 M€ pour les autres crises, la ventilation s'effectuant selon les caisses au prorata des cotisations exploitants 2008 et des impayés 2008. La deuxième enveloppe de 7,5 millions d'euros sera distribuée courant octobre 2009 et affectée en priorité à la crise laitière et à celle des fruits et légumes. À ces montants s'ajoutent les affectations du Ministère, à savoir 30 millions d'euros. La possibilité incluse dans le plan Barnier d'un transfert entre crédits affectés au FAC (Fonds d'allègement des charges pour les intérêts de prêts) et ceux allant à la prise en charge des cotisations, a permis d'attribuer 25 M€ à l'aide PEC, auxquels ont été ajoutées deux enveloppes complémentaires : une de 3M€ pour la tempête Klaus et une autre de 2M€ pour la filière fruits et légumes. Au total, si l'on cumule les crédits MSA et Ministère, ce sont donc 60 millions d'euros qui seront consacrés cette année à

la prise en charge des cotisations. Du jamais vu... Dans les départements, les montants des enveloppes dédiées réglementairement sont notifiés aux caisses MSA, qui ont toute latitude pour en assurer l'octroi (la décision appartient au conseil d'administration de chaque MSA), au cas par cas selon la situation des agriculteurs. Rappelons que les prises en charge, partielles ou totales, de cotisations sont possibles pour tout adhérent à la MSA, employeur ou non, empêché de régler ses cotisations et dès lors qu'un échéancier de paiement s'avère insuffisant à régler des difficultés de paiement. Enfin, on peut ajouter qu'en complément de cet ensemble de dispositifs les caisses MSA peuvent également, au niveau régional ou départemental, mettre en place pour leurs adhérents des échéanciers ou accorder des aides sur leurs crédits d'action sanitaire et sociale pour le paiement des cotisations. ■

Chantal Guennec

Des crises en cascade

Ont été éligibles au FSCA depuis 2002 : « crise bovine » (ESB), « crise viticole », « entreprises de travaux forestiers », « aviculture », « inondations du Sud-Est », « filière porcine », « fruits et légumes », « sécheresse », « fleurs coupées », « arboriculture », « ostréiculture », « fièvre catarrhale », « crise ovine ». En 2007, ont été ouvertes des enveloppes pour les « filières diverses » en crise et plus récemment pour les « éleveurs de veaux ».

Des solutions au cas par cas

Dans une période où l'équilibre économique est fragilisé, la protection sociale et les valeurs de solidarité sur lesquelles elle repose revêtent une importance primordiale.

Une difficulté peut en entraîner une autre. D'où l'intérêt, dans un contexte de crise menaçante ou déclarée, de réagir au plus vite pour en prévenir les effets éventuels sur l'équilibre économique de l'exploitation ou de l'entreprise agricole, mais aussi les conséquences, au plan humain, sur les personnes qui y travaillent et sur leurs familles. Pour détecter les situations fragiles et les signaler rapidement, les élus MSA jouent un rôle fondamental aux côtés des collaborateurs des caisses en contact avec les adhérents (travailleurs sociaux, conseillers, permanenciers, médecins du travail...).

Les informations qu'ils font remonter, croisées avec les données techniques détenues par les caisses, peuvent donner l'alerte et déclencher un processus de veille pour anticiper les difficultés ou, si besoin est,

une intervention. Quel soutien peut apporter la MSA ? Outre ses mesures d'aide au paiement des cotisations, elle dispose de toute une panoplie d'outils et d'aides individuelles

Crise conjoncturelle ou structurelle ?

Particulièrement exposés aux aléas climatiques (gel, inondations, tempêtes...), mais aussi à des risques liés aux maladies pouvant affecter leurs productions animales ou végétales, et plus récemment à des crises sanitaires qui ont, pour certaines, eu beaucoup d'impact, les professionnels de l'agriculture ont connu de tous temps des difficultés et des périodes de chutes de revenus. Ils sont également confrontés, comme le montre l'actualité, aux fluctuations des marchés, à l'effondrement des cours et des prix, à l'augmentation du coût des matières premières, à la concurrence... Mais ces crises sont-elles conjoncturelles ou structurelles, donc plus durables, avec des effets à plus long terme et des conséquences humaines plus lourdes ? Selon le cas, les solutions à apporter ne sont pas les mêmes. Mais plus rapide est la réaction, plus on a de chance d'éviter qu'une crise passagère au départ ne s'installe et se traduise par une fragilisation des entreprises agricoles.





→ ou collectives qu'elle peut mettre à disposition de ses ressortissants, non salariés ou salariés: un accompagnement social assuré par ses travailleurs sociaux, une écoute et des conseils délivrés dans ses points d'accueil ou au moyen d'un numéro vert, des formations, mais aussi des rendez-vous prestations pour voir si les assurés accèdent à la plénitude de leurs droits et pourquoi pas pour les amener à demander l'attribution du RSA, de la CMU complémentaire ou de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) s'ils remplissent les conditions d'accès.

Un éventail d'aides

Pour soutenir leur famille, peuvent également être proposées, selon le cas, des aides à la poursuite des études pour les enfants, des aides aux vacances pour leur permettre de prendre du recul et se retrouver... De façon plus globale, un grand nombre de MSA s'impliquent dans des plans d'actions définis et conduits avec leurs partenaires locaux comme, par exemple, en Isère avec le Sillon Dauphinois ou, dans l'Hérault, avec « Agir ensemble » (voir ci-après). ■

Marie-Luce Gazé Desjardins

LU
dans
BIMSA

- « **Accompagner le changement. Toute expérience a de la valeur** », sur la démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience, « **l'avenir en soi** ». Dossier du *Bimsa* de décembre 2006.
- « **Avec le Sillon Dauphinois, proposer du cousu main** », dans l'Isère toute une dynamique de réseau s'est mise en place au service des agriculteurs en situation fragile. Article paru dans *Le Bimsa* d'avril 2007.
- « **Agriculteurs en situation fragile, parlons-en** », avec des exemples d'actions menées en Ardèche, dans le Maine-et-Loire, en Isère, en Loire-Atlantique. Dossier du *Bimsa* de janvier 2008.
- « **Il y a une vie après la vigne** », papier sur un groupe de parole initié par la MSA du Rhône pour les viticulteurs du Beaujolais, dans *Le Bimsa* de juin-juillet 2008.
- « **L'union des cellules grises contre la crise** », sur le dispositif « **Réagir** » mis en place en Haute-Marne par la MSA, l'Adasea, la Chambre d'agriculture et la FDSEA, dans *Le Bimsa* de juin-juillet 2008.
- « **Mobilisation générale après la tempête Klaus. La MSA à pied d'œuvre** », dans *Le Bimsa* de février 2009.



« Agir ensemble » avec les viticulteurs de l'Hérault

Confrontés à une crise sans précédent, de nombreux viticulteurs de l'Hérault rencontrent de graves difficultés, certains n'ayant d'autre solution que d'arrêter d'exploiter ou de se reconvertir. Pour les aider à rebondir, la Fédération MSA du Languedoc a mis en place avec plusieurs partenaires un plan d'accompagnement.

La plupart des vignobles sont aujourd'hui confrontés à des conditions économiques difficiles mettant en péril la pérennité des exploitations...

Depuis trois ans, touché de plein fouet du fait de sa spécialisation viticole historique et d'une faible diversification vers d'autres productions ou services, l'Hérault – second département viticole français – doit faire face à une crise sans précédent, aux conséquences socio-économiques dramatiques. Rappel du contexte. Tout a débuté fin 2005-2006 avec la chute des cours du vin, une hausse des coûts de production, des matières premières, un problème de commercialisation sur l'ensemble des marchés. Les crises, la

région en a connu ; il s'agit d'un phénomène récurrent et cyclique. Mais ce qui est nouveau actuellement, c'est la durée. Les viticulteurs n'ont pas compris ce qui leur arrivait, alors qu'ils avaient réalisé de gros efforts en terme d'amélioration de la qualité et qu'ils avaient réussi, dans les quinze dernières années, à produire des vins exigeants, que ce soit dans les coopératives ou dans les caves particulières... La situation s'est dégradée en 2007, puis encore en 2008... Confrontés aux problèmes de leur propre structure ou de la cave coopérative (fer-

meture de certaines), ils se sont rapidement trouvés dans l'impossibilité de faire face à leurs charges, remboursement d'emprunts, paiement de cotisations, etc. L'inquiétude a fait place à un véritable désarroi : diminution des revenus, dégradation de la situation professionnelle et familiale, problèmes de santé, isolement, repli sur soi, reconversion forcée... bouleversant des familles entières.

« Une mobilisation générale pour répondre au désarroi de familles entières »

Dans l'urgence

« Les premiers signalements des difficultés chez des exploitants ayant un outil de production correct ont été faits par les délégués et les conseillers agricoles

de la MSA avant l'été 2005 », indique Christine Abbal, responsable du Développement social rural (DSR) à la MSA de l'Hérault. La MSA, première organisation vers laquelle se sont tournés les agriculteurs, s'est immédiatement mobilisée. Avec une priorité : répondre à l'urgence. Une cellule de crise a été mise en place avec les différentes OPA. Une collaboration étroite s'est développée avec le Conseil général pour la mise en place de l'Asu (Aide sociale d'urgence) dont la gestion a été confiée à la MSA.



© Chantal Guennec

Christine Abbal, responsable du Développement social rural (DSR) à la MSA de l'Hérault.





➔ Parallèlement, a été engagé un travail régulier avec la profession. Des réunions sur les secteurs avec les élus MSA, les syndicats agricoles, les représentants des autres OPA, ouvertes à la population locale, ont permis aux agriculteurs d'exprimer leur grande inquiétude pour l'avenir et de mesurer l'ampleur de la crise. Des groupes de parole ont été constitués, « *qui ont été véritablement révélateurs de la détresse des gens, de leur découragement, de leur rancœur, de leur révolte aussi* ». Il s'en est suivi en 2006-2007 une explosion du nombre de demandes d'aide Regain, mais aussi de demandes de RMI. C'est grâce au partenariat et à la relation de confiance entre le Service d'ouverture et de fermeture des droits (SOFD) au Conseil général



Emilie Razier et Myriam Brusque, conseillères agricoles à la MSA de l'Hérault.

et la MSA que « *nous sommes arrivés au débloccage et à l'ouverture des droits pour une population atypique – des jeunes agriculteurs surtout (présentant un patrimoine et ayant parfois des investissements importants en cours) – par rapport aux demandeurs habituels du RMI* ». Vu les délais et le nombre d'expertes à réaliser, les conseillers MSA ont obtenu

une aide des conseillers de la Chambre d'agriculture. Et dans le cadre des BDPA (bilans de diagnostic professionnel agricole) proposés aux bénéficiaires de l'Asu par le Conseil général et réalisés par divers opérateurs (dont la Chambre d'agriculture, l'Adaseah), le service DSR a été chargé de recevoir les appels, orienter les personnes et faire la liaison avec le Conseil général.

Une démarche d'accompagnement développée par paliers successifs

1 Veille des élus et des conseillers agricoles ➔ Signalement des exploitants en difficulté

2 Réponse à l'urgence ➔ Cellule de crise avec les OPA et notamment le Conseil général



Mise en place de l'Aide sociale d'urgence

3 Travail avec la profession ➔ • Réunions sur secteurs avec les élus MSA, les syndicats agricoles, les OPA, la population locale • Groupes de paroles



Attributions d'aides Regain et de RMI

4 Définition avec les OPA d'une méthodologie d'action pour l'accompagnement

➔ Création du dispositif « Agir ensemble »



- Mise en place d'un N° Vert
- Sessions collectives d'accompagnement vers le changement « Avenir en soi »
- Formation « Transitions professionnelles : accès à l'emploi »
- Action tutorat avec les bénévoles du Comider

« Nous nous sommes retrouvés ainsi sur tous les fronts, poursuit Christine Abbal. Rapidement, pourtant, ont été mises en évidence les limites des compétences des différents techniciens pour prendre en charge l'ensemble des problématiques et répondre à un besoin d'accompagnement global, à la fois technique, économique et social, des agriculteurs. »
 « Il s'est alors avéré souhaitable de coordonner nos actions avec celles des autres acteurs sur le terrain », renchérit Marc Héliès, directeur général de la Fédération des MSA du Languedoc. « Autrement dit, de mettre en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement, de définir une méthodologie d'action ». C'est dans cet objectif, en 2008, que la MSA, la Chambre d'agriculture et l'Adaseah se sont rassemblées sous l'appellation « Agir ensemble » pour organiser un travail en réseau, mutualiser les compétences afin de rendre plus efficaces les interventions des services respectifs et accompagner de façon personnalisée et concertée chaque personne en difficulté.



Un travail en complémentarité

Première étape : la mise en place à la MSA d'un numéro vert – 0800 100 362 –, offrant une entrée et un point d'écoute unique pour l'expression des problématiques des non-salariés, mais également des salariés. Ce n° vert – qui a fait l'objet d'une large opération de communication – est aujourd'hui bien repéré par les populations concernées. La personne qui appelle n'a qu'un seul interlocuteur – la MSA – qui enregistre et organise le contact avec un technicien ou conseiller de l'organisme le plus à même de lui apporter conseils personnalisés ; c'est celui-ci qui déclenchera si nécessaire l'intervention des autres partenaires et coordonnera les actions de soutien et d'aide.

« L'organisation en réseau permet aux trois organismes de travailler en complémentarité et non en juxtaposition de compétences », insiste Marc Héliès. Dans la grande majorité des cas, du fait de l'imbrication des problèmes de l'exploitation et des difficultés personnelles ou familiales, un véritable accompagnement socio-économique est mis en route, qui passe par une analyse de la situation de la famille et de l'exploitation. « Il faut d'abord apporter un soutien psy-

chologique – c'est là que la MSA intervient – écouter les gens pour leur permettre de redevenir acteurs de leur vie », explique Myriam Brusque, conseillère agricole MSA sur Bédarieux et les cantons environnants. « Notre rôle est d'aider l'agriculteur à se reconstruire, à établir un projet dans la durée, à le soutenir dans l'avancement de la mise en place d'actions. » Il s'agit d'une démarche longue, douloureuse, par étapes, qui exige un suivi par des conseillères MSA. « La personne doit être partie prenante, vouloir s'en sortir, tout est basé sur le volontariat... nous ne pouvons agir à sa place. »
 « Face à des situations de détresse, il faut garder une distance suffisante, pour être opérationnelle dans la relation d'aide », ajoute Emilie Razier, conseillère agricole MSA sur l'extrême ouest du département. En complément d'un accompagnement individuel, des actions collectives sont aussi développées. « On a construit une palette d'outils permettant à chacun de trouver des réponses adaptées à sa situation », continue Christine Abbal.

Ainsi, « L'Avenir en soi », démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE), constitue une première étape dans un processus de changement (voir encadré page 26). Geneviève Poux, conjointe



Marc Héliès, directeur général de la Fédération des MSA du Languedoc.

© Gilles Bellet





« L'avenir en soi »

Cette démarche de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) s'adresse aussi bien aux exploitants et/ou leur conjoint qu'aux salariés en recherche d'emploi. Partant du principe de base que l'individu apprend, notamment par l'expérience, tout au long de sa vie et dans tout ce qu'il fait, la démarche permet à la personne d'identifier, d'évaluer et de valoriser ses apprentissages, ses savoir-faire, ses compétences, afin de pouvoir les réinvestir dans un autre projet. Elle demande un réel engagement de la personne qui ne doit plus se focaliser sur les échecs, mais prendre conscience de ses capacités pour développer une stratégie, transférer ses aptitudes et ses connaissances vers un nouveau domaine, un nouvel environnement. Animées par des travailleurs sociaux formés à la démarche, les sessions se déroulent en 6 étapes de 7 à 8 séances réparties sur une période de 6 à 12 semaines, avec des rencontres en groupe et des entretiens individuels.

➔ d'exploitant, qui a choisi d'arrêter son activité viticole, a suivi une session ; elle évoque son parcours : « *N'étant pas du milieu agricole, j'ai eu moins de mal que d'autres à envisager une reconversion, d'autant que j'avais une expérience dans le secteur du commerce et de la vente. J'ai suivi un stage Vivea pour une mise à niveau en informatique. Avec la RAE, j'ai retrouvé confiance en moi. Mes projets ? Vendre de la lingerie à domicile et sur Internet, puis par la suite créer une boutique... Toutes les personnes en difficulté, inquiètes de leur avenir, devraient suivre cette formation. Cela permet de reprendre pied.* »

Toujours dans le même esprit, pour aider les personnes envisageant une reconversion et en recherche d'emploi, une formation innovante – et financée par la MSA dans le cadre d'un programme expérimental « *Transitions professionnelles : accès à l'emploi* » animé par une formatrice spécialisée – a été proposée à des viticulteurs de l'ouest du département (Bittérois Ouest). Objectifs : approcher une diversification d'activité professionnelle ou une transition complète d'activité. Une première session a eu lieu d'octobre 2008 à mars 2009 pour 12 personnes. Christian Igual, 44 ans, marié, 4 enfants, viticulteur à Azillanet, près d'Olonzac, tout proche de l'Aude, témoigne de cette expérience. « *C'est à l'issue d'un groupe de parole où j'avais laissé éclater ma détresse que la MSA m'a contacté pour me proposer la formation. À*



© Chantal Guennec

Jean-Marie Bousquet, conseiller agricole à la MSA de l'Hérault.

l'époque, j'étais au bout du rouleau, prêt au pire. La formation m'a aidé dans ma décision d'arrêter. Le travail en groupe, les échanges, confrontations d'expériences m'ont petit à petit permis de trouver mes repères ; comme j'ai travaillé dans une entreprise de bâtiment (avant de m'installer il y a 10 ans), j'ai pu grâce à la formation faire un stage dans une maison de retraite et obtenir un petit contrat de 4 mois ; parallèlement, je travaille à temps partiel à la mairie d'Azillanet (en remplacement de l'employé de mairie). Je suis également une formation professionnelle AFPA agent d'entretien du bâtiment jusqu'à la fin de l'année, date de l'examen. Aujourd'hui, je n'exploite plus mais je vois l'avenir plus sereinement. » Parmi les membres du groupe, les 2/3 ont trouvé leur voie, confortés dans leur choix soit de continuer la viticulture, soit de la quitter... Un nouveau groupe a été constitué depuis mars 2009 pour une session de 4 mois.

Reprendre confiance

Souvent les personnes aidées sont hors circuit et, si on ne vient pas leur tenir la main, elles ne réagissent pas pour s'en sortir. À leur intention, une action « Tutorat », en référence au tuteur permettant au cep de vigne de mieux se développer, a été mise en place en partenariat avec le Comité pour le développement de l'économie régionale de Languedoc-Roussillon (Comider), association (créée en 1985) de responsables et cadres retraités de tous les milieux professionnels qui mettent à la disposition des entreprises et des personnes en difficulté leurs compétences. Concrètement, c'est le conseiller DSR qui met en relation l'agriculteur avec un « Comidérien » et assure le suivi administratif et social du dossier. Le tuteur adhérent du Comider met bénévolement son expérience et son savoir-faire au service de l'agriculteur, apporte soutien, conseils techniques, économiques ou financiers, par exemple dans les relations avec les créanciers, les banques, pour renégocier un prêt, sur des problèmes juridiques et fiscaux liés à la cessation d'activité ou la cession de l'exploitation... Il joue en quelque sorte un rôle de médiateur. « *Les bénévoles du Comider, outre leur compétence et qualification souvent très pointue, sont des gens engagés et très humains* », explique Jean-Marie Bousquet, conseiller agricole à la MSA de l'Hérault. Le nombre d'accompagnements d'agriculteurs en difficulté réalisé par 9 bénévoles du Comider est passé de 18 en 2006/2007 à 30 en 2007/2008. Une forte hausse qui résulte d'une nouvelle

forme d'accompagnement basée sur le conseil bancaire et l'aide à la décision. « Ce sont de véritables tandems qui se forment ainsi et de réels liens d'amitié se tissent. »

« La synergie développée avec "Agir ensemble", qui semble porter ses fruits, renforce notre volonté d'aller plus loin, résume Jack Gauffre, président de la MSA de l'Hérault et président de l'Aromsa. La demande de financement par le FSE que nous avons déposée en 2008 vient d'être acceptée. L'objectif à atteindre est la mise en place d'un réseau de partenaires, puis

la construction de nouvelles actions. Le budget global de l'opération est de 588.000€. Cela permettra de définir une méthodologie d'action, et d'installer un dispositif d'accompagnement qui – malheureusement – est appelé à perdurer. Pour nous et nos partenaires, c'est une reconnaissance, nous devons donc maintenant fixer des objectifs, élargir le partenariat, réfléchir à d'autres actions, en particulier en direction des salariés agricoles qui sont tout autant touchés par la crise. » ■

Chantal Guennec



Des compétences complémentaires

Dans le dispositif « Agir ensemble » c'est toute une équipe – conseillers MSA, Chambre d'agriculture, Adaseah – qui travaille aux côtés et avec l'agriculteur en situation difficile.

Si la MSA assure le primo-contact et renvoie vers les autres partenaires sur des questions techniques, chaque organisme a ses spécificités. « Notre rôle auprès des agriculteurs en situation difficile, explique Jean-François Mallet, sous-directeur de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, est de faire un bilan de situation – résultats techniques, économiques, ➔



endettement – de discuter avec eux des orientations possibles, des solutions techniques envisageables : adaptation de la surface d'exploitation, développement des débouchés commerciaux, diversification (autres activités agricoles ou de prestations de service), pluriactivité de l'exploitant et/ou de son conjoint, valorisation du patrimoine... Cette intervention est réalisée sous la forme d'une visite de l'exploitation par une équipe de conseillers aux compétences multiples. Parallèlement, des formations financées par la Chambre d'agriculture et le fond de for-

mation Vivea sont proposées lorsqu'un projet de relance a été établi avec l'exploitant. »

Des aides à la décision

Également partie prenante du dispositif « Agir ensemble », l'Adaseah (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de l'Hérault) intervient sur le volet économique de l'accompagnement. « Par l'intermédiaire d'un diagnostic global de l'exploitation, explique Véronique Lafage, directrice de l'Adaseah, notre équipe de conseillers analyse et suit les situations les plus difficiles. Ces analyses qui débouchent sur des préconisations pour le viticulteur sont de véritables outils d'aide à la décision, à savoir soit la poursuite d'activité, avec une évaluation de l'évolution de sa situation, la mise en place d'un échéancier d'actions, soit une cessation d'activité via la préretraite ou la reconversion professionnelle. Rappelons que notre cœur de métier est l'installation en agriculture et que l'Adaseah au travers de ses conseillers peut orienter et guider les agriculteurs en fin de carrière dans leur cessation d'activité et leur transmission d'exploitation. »

Chantal Guennec

T é m o i g n a g e

Toute la filière touchée



Jack Gauffre,
président
de la MSA
de l'Hérault.

© Chantal Guennec

Le vignoble héraultais (105.055 ha en 2007) représente 55 % de la surface agricole et 17 % de la superficie totale du département. Sur 334 villages que compte l'Hérault, 250 vivent de la viticulture.

« Cette crise, personne ne l'avait vue venir, ou du moins pas si grave »... « On nous a dit d'attendre la sortie du tunnel, mais nous y sommes toujours »... « La filière n'en sortira pas indemne et les traces seront irréversibles quoiqu'il arrive »...

Fait nouveau et significatif, même des exploitations jusqu'alors viables ne sont pas épargnées : 77 % des exploitations du Languedoc-Roussillon étaient, fin 2006, en difficulté financière.

« Face aux dettes qui s'accumulent, à l'argent qui ne rentre pas, aux charges qui, elles, ne cessent de grimper, les gens se retrouvent au fond du trou, à broyer du noir, avec pour certains rien d'autre dans la tête qu'arracher et changer d'activité », explique Jack Gauffre, président de la MSA de l'Hérault. Au-delà du désastre économique, c'est un drame humain pour tout un peuple, toute une culture qui vit de et avec la viticulture. « Voir disparaître un patrimoine patiemment construit au fil des ans a quelque chose de particulièrement désolant. »



Prendre du recul face aux difficultés

Quand les soucis financiers s'accumulent et compromettent la poursuite de l'activité, il est bien difficile pour des exploitants d'envisager seuls une éventuelle nouvelle orientation professionnelle. Des sessions organisées par la MSA en partenariat avec l'Adasea leur permettent d'y voir plus clair.

« Continuer ou se reconverter ? », « Réfléchir à mon avenir »... à l'instar de la Fédération MSA Portes de Bretagne et de la MSA de la Vienne, de nombreuses caisses organisent des sessions d'aide à la décision pour les exploitants qui se posent la question de poursuivre l'exploitation ou de se reconverter. S'appuyant sur une dynamique de groupe (15 personnes maximum), ces sessions se déroulent sur 3 jours consécutifs. Animées par des professionnels et des conseillers spécialisés, elles permettent à chacun d'exprimer dans un premier temps ses préoccupations concernant le devenir de son exploitation, d'échanger avec d'autres agriculteurs dans la même situation et de formu-

ler les interrogations qu'il se pose quant aux modalités et conséquences d'une éventuelle cessation d'activité. « Si j'arrête mon activité, quelles démarches faire auprès du bailleur ? Quelles conséquences sur ma future retraite ? De quelles aides pourrais-je bénéficier pour me reconverter ? Quel métier faire ensuite ? Comment m'y former ? » Les interventions de conseillers spécialisés sur les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la cessation d'activité et sur les mesures d'accompagnement ou de reclassement permettent de répondre à cet éventail d'interrogations. Le stage étant avant tout conçu pour être un moment privilégié d'échanges entre agriculteurs, place est également faite à certains d'entre eux qui ont déjà réalisé une démarche de reconversion et qui viennent, en soirée, parler de leur expérience et commenter leur itinéraire.

Un temps pour soi

La deuxième journée est, elle, centrée sur la rencontre avec des spécialistes de la reconversion professionnelle (formateurs, conseillers emploi, accompagnateurs) et permet de s'approprier les outils nécessaires à la démarche. Enfin, le dernier jour est consacré à la définition d'un plan d'action en fonction de ses choix (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, salariat, création d'entreprise...). Un tour de table où chacun expose ses perspectives et où sont évoquées les suites à donner clôt la session. Ces stages, selon les témoignages recueillis, sont très appréciés des participants. Conçus comme une étape, un temps pour soi, ils constituent une source d'informations très riche. Les participants ne repartent pas avec des solutions, mais avec des pistes pour mener à bien leur démarche, prioriser les actions à entreprendre. Ils sont en ce sens un outil précieux d'aide à la décision. ■

Nicole Nolfo

